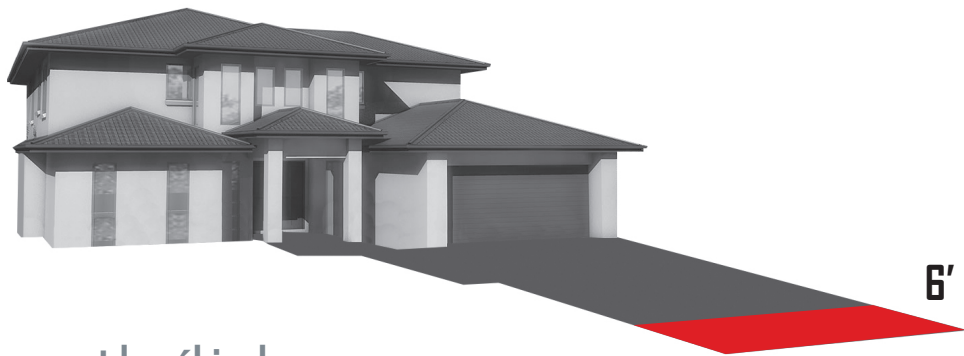


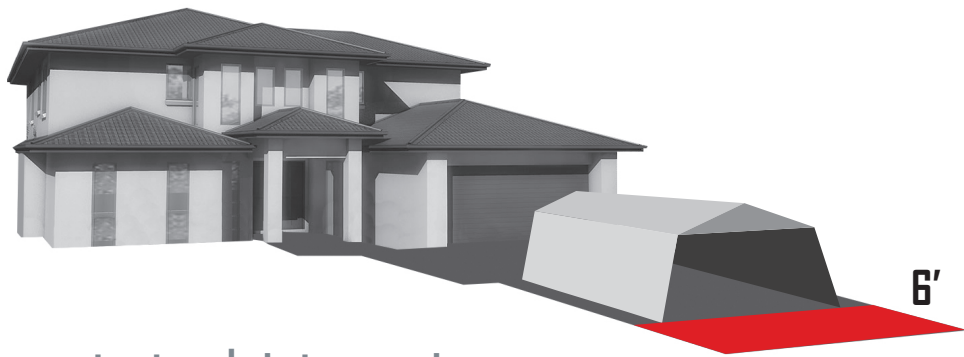
Certaines zones doivent être libre de tout objets ou véhicules :

1



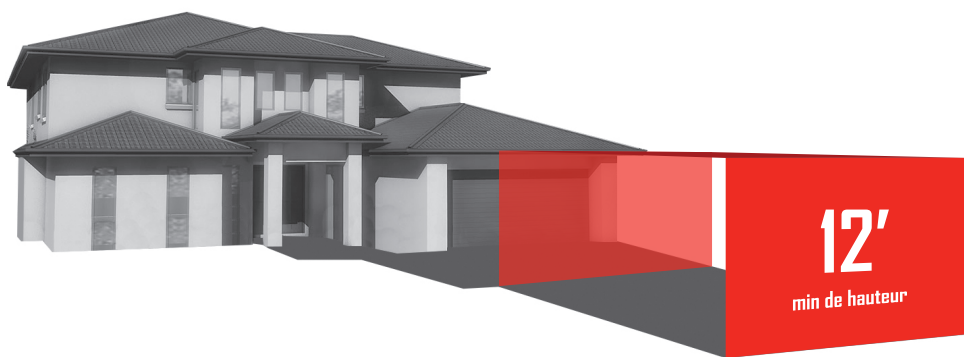
6' entre la rue et le véhicule

2



6' entre la rue et votre abris temporaire

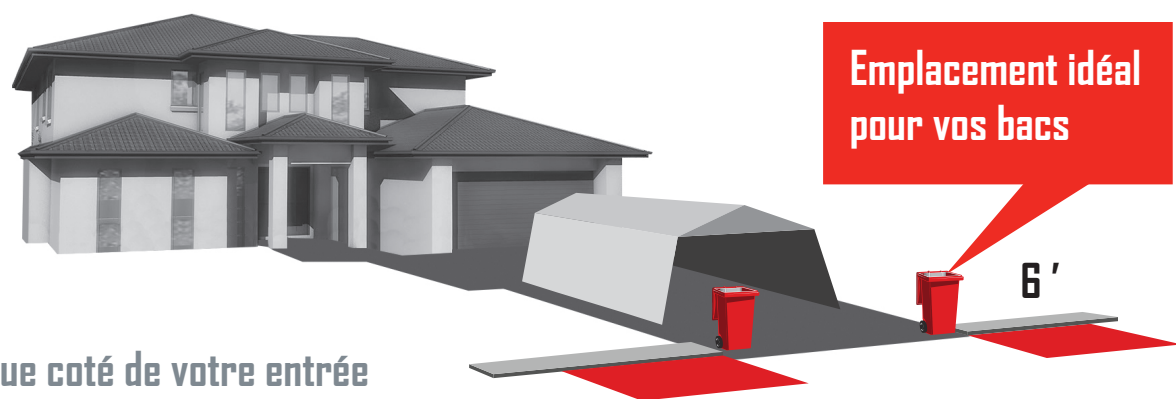
3



Nos véhicules ont besoin d'un minimum de 12' de dégagement en hauteur.

Veuillez tailler toutes branches pouvant nuire aux opérations de déneigement

4



6' de chaque côté de votre entrée

Gardez votre Stationnement déglacé!

Ne laissez aucun objet dans les zones de déneigement

(Traineau, poubelle, rallonges électriques...)

Marches et bordure de maison :

Si vous pelletez vos marches, bordure de maison, devant de votre garage ; veuillez effectuer ce travail avant 8 heures le matin afin de vous assurer que le tout sera ramasser lors du coup

Nous vous demandons de bien vouloir libérer le stationnement dès 8 heures le matin et de laisser les véhicules à au moins 6' de l'entrée de votre stationnement.